

LE PUBLICISTE.

DECADI 10 Ventôse, an VII.

28 Février, 1799



Ordre donné par les Anglais pour le blocus du port de Naples. — Réunion de plusieurs vaisseaux portugais à l'escadre de l'amiral Nelson. — Refus de laisser débarquer le prince Pignatelli à Palerme. — Présent fait par le roi de Sardaigne au grand-duc de Toscane. — Bulletin de Rastadt. — Contr'ordre donné pour le passage du Rhin. — Nouvelles diverses.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des demi-feuilles qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour les remplir.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moines, n° 423, butte des Moulins, à Paris.

ETATS - UNIS D'AMERIQUE.

Philadelphie, le 8 nivose.

L'art de travailler le fer & de polir l'acier se perfectionne de jour en jour dans ce pays. Nous espérons dans peu, surtout si la guerre ne nous enlève pas nos ouvriers, éгалer en ce genre la perfection des manufactures anglaises. Springfield, situé à 14 mille d'ici, & qui n'étoit jadis qu'une seule manufacture de gros outils de fers, est maintenant une ville peuplée & florissante.

ITALIE.

Extrait d'une lettre de Malte, du 11 pluviose.

Nous sommes toujours ici au milieu d'un peuple assassin. L'expérience du passé fait prendre des mesures décisives pour nous garantir de toute surprise de l'intérieur. Quant à l'extérieur, nous avons de bons remparts, du courage, de la persévérance, & tous les efforts de nos ennemis viendront échouer contre ces boulevards. Plus de 800 de nos marins sont répartis dans les forts & les batteries; toutes les nuits, trois embarcations de bivouac, sans compter les rondes, & le jour le déchargement des bâtimens arrivés, les transports de troupes, de vivres & de munitions d'un port à l'autre, &c. Mais plus leur service est pénible, plus ils redoublent de zèle & de dévouement. Si les défenseurs de Malte méritent bien de la patrie, nos marins auront une bonne part à ce témoignage de la gratitude nationale.

Nota. Les bâtimens arrivés, dont il est question dans cette lettre, expédiés de différens ports par le ministre de la marine, assurent pour un an la subsistance de la garnison de Malte.

Livourne, le 18 pluvios.

Hier est entré dans notre rade un brick portugais venant de Palerme en quatre jours, & portant des dépêches pour le vaisseau anglais le *Minotaure*, que nous avons également en rade. On a su, par le commandant du brick, que l'ordre avoit été donné par les anglais de bloquer le

port de Naples, & qu'une division russe de sept vaisseaux étoit entrée à Palerme pour se réunir à l'escadre de l'amiral Nelson. Le convoi anglais de Gibraltar, & qui étoit destiné pour notre port, étoit aussi arrivé à Palerme.

D'autres lettres particulières du même lieu, ajoutent que la reine étoit malade, & que l'on n'avoit pas permis au prince Pignatelli, qui, après avoir fui de Naples, s'étoit présenté devant Palerme, d'y débarquer. On annonce même qu'il sera envoyé au château de Girgente. Le cardinal Ruffo est envoyé en Calabre avec le titre de vicaire-général, & il est chargé de mettre cette province en état de défense contre les français.

Florence, le 20 pluviose.

Le roi de Sardaigne, avant son départ pour Livourne, a fait présent au grand-duc, en signe de reconnaissance, d'un attelage de six chevaux, & a offert un cheval de main au chevalier Venturi, qui avoit été chargé de l'accompagner, & qui vient d'être élevé au grade de chambellan.

Depuis le retour de Paris du courier Mecatti, que notre gouvernement avoit dépêché, il regne à la cour beaucoup de tristesse & il s'est tenu de fréquens conseils. On continue à payer régulièrement les sommes dues à la république française, en exécution de la dernière convention.

RUSSE.

Petersbourg, le 10 pluviose.

L'empereur Paul s'enivre chaque jour davantage de sa dignité de grand-maître de l'ordre de Malte. Il en exerce les fonctions avec une assiduité, avec un zèle dont la malignité se permet de rire. Il va distribuant les décorations de l'ordre, non-seulement à ceux qui les sollicitent, mais aussi à ceux même qui ne paroissent nullement s'en soucier. Il a, par exemple, voulu obliger le ministre d'Angleterre à les accepter bon gré, malgré. Celui-ci n'a pu échapper pour le moment aux instances importunes de l'empereur, qu'en lui observant qu'il ne pouvoit se revêtir de ces décorations sans avoir auparavant l'agrément de sa cour, & il a obtenu ainsi un répit de quelques mois.

D'après le relevé de toutes les provinces de l'Empire, le nombre des naissances dans la religion grecque, s'éleve à 991,915, & celui des morts à 540,390; l'excédent des naissances sur les morts se trouve pour cette année de 451,525.

HONGRIE.

Semlin, le 19 pluviose.

Le bruit se répand de nouveau, depuis quelques jours, que Passwan-Oglou négocie sérieusement un accommo-

dement avec la Porte. On n'est pas d'accord sur les conditions auxquelles il consentiroit à traiter. Mais ce qui paroît certain, c'est qu'il acceptera celles qu'on lui offrira, attendu qu'il sait qu'un corps considérable de Russes est en marche contre lui pour le combattre dans la Valachie, tandis que le capitau-pacha renouvellera ses attaques dans la Bulgarie.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 25 pluviöse.

L'ambassadeur de Russie près notre cour, le comte de Rasumow-ky, est rappelé. On lui donne pour successeur le comte de Katschew, qui a été envoyé à la Haye. Le comte de Rasumowsky, qui s'est marié avec une comtesse de cette ville, est très-affecté de son rappel. Il a une maison de plaisance qui lui coûte au moins 100,000 florins & un hôtel qu'il a fait réparer nouvellement.

Tout prend un aspect guerrier dans les états autrichiens. On travaille avec activité dans tous les départemens destinés aux opérations de la campagne, tant en Allemagne que dans l'Italie.

Le prince Joseph-Charles, fils de l'archiduc Ferdinand, doit être envoyé à l'armée d'Italie, non pour y commander, mais pour s'instruire.

A L L E M A G N E.

Bulletin de Rastadt, du 3 ventöse.

Le comte de Lehrbach a fait partir hier ses effets, & se dispose à quitter cette ville; mais on dit qu'il aura pour successeur M. de Stügel, commissaire impérial à Ratisbonne.

Il paroît aujourd'hui certain que la suspension de la marche des troupes françaises est le résultat d'une conférence qu'a eue M. le comte de Lehrbach avec le citoyen Bonnier, en lui remettant les dépêches arrivées de Vienne dans la nuit du 26 au 27 pluviöse, & qui étoient à ce qu'on assure, adressées directement au directoire. Les ministres français ont en conséquence invité le général Jourdan à suspendre pour six jours la marche des troupes, en attendant les ordres ultérieurs du directoire.

On continue à croire que le passage des Français sur la rive droite du Rhin, n'aura pas lieu avant le 6, terme auquel la diète générale de l'Empire pourroit faire une réponse, en supposant l'unanimité ou du moins la majorité des suffrages; car, en cas de partage, il faudroit encore consulter de nouveau les commettans, & ensuite avoir la ratification de l'empereur; de sorte qu'il est possible que la réponse traîne quelque tems; toujours est-il évident que la diète sera très-embarrassée: la France veut une réponse cathégorique & satisfaisante, c'est-à-dire, que les Russes n'entrent pas sur le territoire de l'Empire. La diète ne peut que solliciter & presser l'empereur de ne pas les faire entrer.

La note française fait aujourd'hui ici & dans toute l'Allemagne le sujet de toutes les conversations: chacun la juge suivant sa façon de voir. Les amis de la coalition & sur-tout les partisans des Anglais, la dénaturent pour exciter à la guerre.

Francfort, le 2 ventöse.

L'électeur de Cologne, après un séjour de quatorze mois dans cette ville, en est parti ce matin pour se rendre à Mergentheim.

Les maladies pestilentielles qui ont régné pendant quelque tems sur divers points de la Pologne-Russe, ayant heureusement cessé, un ordre du cabinet de Berlin prescrit

le rétablissement des communications entre la nouvelle Prusse orientale & les états russes.

On connoit la sévérité de la censure des livres dans les états de l'empereur. C'est une inquisition qui le dispute à celle de Lisbonne & de Pétersbourg. Il y a quelque tems qu'à Groets, capitale de la Styrie, l'inspecteur de la librairie ne permettoit pas la circulation d'un livre étranger, intitulé: *Principes de trigonométrie*. Tout ce qui regarde la trinité, dit-il, est défendu.

A N G L E T E R R E.

Londres, le 26 pluviöse.

M. Pitt a proposé, comme il l'avoit annoncé, à la chambre des communes les derniers articles du projet d'union. Les débats qu'ils y ont excités ont été assez vifs; mais quand on en est venu aux voix, la majorité en faveur du ministre étoit de 141 voix contre 25. Il paroît même, d'après la discussion, que le projet d'union qu'on disoit devoir être abandonné pour le moment; n'en restera pas là.

R E P U B L I Q U E H E L V E T I Q U E.

Lucerne, le 1^{er} ventöse.

L'organisation des troupes helvétiques avance. Sous peu nous aurons une milice de 60 mille hommes, sans compter les 18 mille auxiliaires demandés par la France.

Notre directoire a fait escorter jusqu'aux frontières les moines de l'abbaye de Saint-Gall.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

Strasbourg, le 4 ventöse.

Le général Jourdan, après avoir reçu un courier de Rastadt, a contremandé le passage du Rhin, & l'avant-garde de l'armée, qui devoit passer demain ce fleuve, est rentrée dans ses cantonnemens. On assure qu'il a été stipulé de part & d'autre que pendant la durée des négociations entre la France & l'Autriche, les armées respectives resteront dans leur position actuelle; que par conséquent l'armée de Jourdan ne passera pas le Rhin, & celle de l'archiduc Charles restera sur la rive droite du Rhin. Cependant trois bataillons autrichiens sont déjà entrés à Ulm; les autres qui devoient s'y rendre ont reçu cet ordre.

Bruxelles, le 6 ventöse.

Toutes les troupes qui étoient en cantonnement dans les environs de Dusseldorff & dans le pays de Berg, se sont mises en marche pour s'approcher de la Nidda. Celles qui étoient provisoirement concentrées entre Bonn, Andernach & Coblenz, traversent successivement le Rhin, & s'avancent vers l'armée. Il ne restera sur les derrières que de faibles garnisons, ainsi que dans une partie de la ci-devant Belgique.

Le général Bernadotte est attendu d'un moment à l'autre sur la rive droite du Rhin.

Beaucoup d'ouvriers vont être employés à réparer les ouvrages du camp retranché de Dusseldorff, qui sont presque entièrement détruits par les inondations.

On mande de Wesel, que la garnison de cette place vient d'être renforcée par un bataillon d'infanterie, & qu'on attend d'autres troupes qui seront réparties dans les environs. Le nouveau commandant de cette forteresse met le plus grand soin à la pourvoir abondamment de vivres & de munitions de toute espèce.

Les bâtonniers de guerre anglais qui sont venus dernièrement sur nos côtes & sur celles de la république batave, s'en sont éloignés.

Paris, le 9 ventose.

Le bruit de la retraite du ministre de la marine ne se confirme pas.

— Les citoyens Abrial & Laumond sont partis hier matin pour l'Italie.

— Lacombe-Saint-Michel est de retour à Grenoble ; il revient à Paris.

— Le citoyen Chambore, ex-constitutionnel, est nommé commissaire du directoire près l'un des tribunaux civils du département de la Seine, à la place du citoyen Mouricault, qui passe en la même qualité au tribunal de cassation.

— L'envoyé d'Alger à Paris, Abukaia, est détenu au Temple par représailles, pour répondre des atrocités auxquelles on se livre dans son pays contre les Français. Son secrétaire est parvenu à se sauver ; la police est à sa recherche.

— Le café Valois, au Palais - Egalité, a été cerné hier. On y a saisi cinq individus parmi lesquels étoit un émigré que la police cherchoit depuis long-tems. La fermeture du café a été ordonnée, parce qu'il servoit de réunion aux ennemis de la république.

— Par une circulaire du 30 pluviôse, le ministre de l'intérieur recommande au zèle des administrations, l'exécution de l'arrêté du directoire concernant la célébration de la fête de la Souveraineté du Peuple, & indique les décorations & les cérémonies qui peuvent ajouter à l'éclat de cette solennité, suivant les ressources de chaque commune.

— Le bureau central du canton de Paris a fait afficher les réglemens concernant les incendies, et l'état des secours à incendies répartis dans les douze municipalités de cette commune. L'arrêté sera imprimé et affiché chaque année avant l'hiver.

— Le nommé Abrospit a été condamné à la peine de mort, pour avoir volé une montre à un aveugle qu'il a rencontré dans la rue ; comme il étoit militaire, il a été fusillé à la plaine de Grenelle.

— Le premier conseil de guerre de la 17^e division militaire, séante à Grenoble, vient de condamner à la peine de mort, François Bizaudi, convaincu de s'être trouvé à la tête de différens rassemblemens armés, & d'avoir provoqué l'assassinat des républicains. Il a subi son jugement.

— Les corsaires le *Capricieux* & l'*Emilie* ont pris, à la hauteur de Malaga, après une canonnade de 4 heures, le navire anglais la *Minerve*, à trois mâts, & de 309 tonneaux, armé de 10 canons de 8 & de six livres de balles, capitaine Fotheringham, allant de Falmouth à Naples, avec 1060 barriques d'harengs, 200 caisses de fer-blanc, 800 quintaux d'étain & 800 quintaux de plomb.

— Antoine Tillet, convaincu d'avoir empoisonné son pere, vient d'être exécuté à Bordeaux.

— La division espagnole est de retour des Canaries, après y avoir débarqué 3000 hommes de troupes.

— Un édit du roi de Prusse, publié à Berlin le 6 pluviôse, porte qu'à compter du 15 juin (27 prairial), tous les sous-officiers & soldats en activité de service, recevront, même pendant la paix, une augmentation de paie. La plus grande partie de ce qui sera nécessaire pour pourvoir à cette augmentation, sera affectée sur le revenu ordinaire de

l'état ; mais cela étant insuffisant, on aura recours à des impôts indirects qui n'atteindront que la classe aisée des sujets de sa majesté.

— Les feuilles d'Allemagne racontent un fait, qui auroit besoin d'être vérifié. Elles disent que, dans la nuit du 24 au 25 pluviôse, il est tombé dans les districts de Stromberg, Waldalgesheim, &c., avec une forte pluie, une telle quantité de chenilles, d'araignées & autres insectes parcsils, que la terre en étoit toute couverte. Un vent violent du sud souffloit, & pourroit les avoir rapportés de loin.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêté du 3 ventose an 7.

Le directoire exécutif arrête ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le citoyen Schérer, ministre de la guerre, est nommé général en chef des armées d'Italie & de Naples.

II. Le général Magdonald conservera le commandement de l'armée de Naples sous les ordres du général Schérer.

Autre arrêté, du même jour.

Le directoire exécutif arrête que le citoyen Millet-Mureau, général de brigade dans l'armée du génie, est nommé ministre de la guerre en remplacement du citoyen Schérer nommé général en chef des armées d'Italie & de Naples.

Signé, L. M. RÉVELLIERE-LÉPAUX, président.

Paris, le 8 ventose, au 7.

Le directoire exécutif au citoyen Schérer, ministre de la guerre.

Le directoire exécutif, citoyen ministre, en vous appelant au commandement des armées françaises en Italie, n'a eu en vue que de donner aux soldats républicains un chef digne de leur valeur. Ce n'est qu'à regret qu'il vous voit quitter le ministère, dans lequel vous avez rendu de véritables services ; mais il sait que l'emploi que vous ambitionnez toujours le plus est celui dans lequel les circonstances du moment vous mettront à même d'être le plus utile à la patrie & de soutenir avec le plus d'efficacité les intérêts de la liberté. Il compte sur le plus grand zèle de votre part dans l'exercice de vos nouvelles fonctions, comme vous devez compter sur la continuation de son estime & sur son attention à vous fournir tous les moyens qui dépendront de lui pour seconder votre patriotisme & vos talens.

Signé, BARRAS, président.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de FRANÇOIS (de Nantes).

Séance du 9 ventose.

Jouenne a fait un rapport sur les hôpitaux ; il s'est élevé contre le système des secours à domicile, qui seroient foibles, mal payés, nuis pour beaucoup d'infortunés. Il pense qu'il suffira de corriger, dans les établissemens actuels, ce qu'ils peuvent offrir d'abus. Nous terminerons, a dit Jouenne, par cette pensée de notre collègue Daunou : Il est si difficile de créer ! comment se résoudre à défaire ! Seroit-il pardonnable, après dix années de révolution, de ne pas sentir combien c'est une chose précieuse qu'une chose qui existe ? Peut-on être tenté de renverser ce qui n'exige que des modifications légères ; pour élever ensuite, avec de pénibles & peut-être infructueux efforts, un édifice nouveau dont il sera plus facile de trouver la place que la matière ?

Jouenne présente un projet d'organisation complète pour les hôpitaux. Le conseil en ordonne l'impression, ainsi que du rapport.

Mansor annonce que la commission chargée d'un nouveau travail sur les émigrés pris à Calais l'a terminé; il demande que le conseil l'autorise à faire imprimer ce travail, pour qu'il puisse être discuté trois jours après la distribution. — Cette autorisation est accordée.

Richart fait un rapport sur un référé du tribunal criminel de la Seine. Le juge de paix Daubanton a été accusé de deux délits, confondus dans le même acte; cet acte présenté aux jurys, ils ont été d'avis qu'il y avoit lieu à accusation pour un délit & non pour l'autre; mais contraints par la loi, ils ont employé la formule ordinaire, *il y a lieu à accusation*. Le cas étant nouveau, le tribunal en a référé; mais le rapporteur montre que la marche à suivre est tracée par les articles 244, 245 & 246 de la constitution. Il propose donc au conseil de passer à l'ordre du jour.

Cette proposition est adoptée. Le rapport sera imprimé. Cabanis expose qu'il seroit bien à souhaiter qu'y eût un bon cadastre pour toute la France; cette opération a été faite avec succès pour la Corse. L'orateur croit qu'on en peut tirer de nombreux avantages; mais le conseil en ordonne l'impression du discours, arrête qu'avant tout il sera fait un message à ce sujet au directoire exécutif.

On reprend la discussion sur le projet relatif à la vente des biens du culte protestant.

Herman s'y oppose; il s'attache à prouver que le culte protestant n'a point de prêtres; qu'ils ne forment point de corporation; qu'il s'agit ici de biens particuliers dont la possession est garantie par les traités; qui servent à des instructions utiles; il cite les écoles de Strasbourg; il craint enfin pour le sort d'un grand nombre de citoyens aussi utiles qu'ils sont honnêtes & paisibles.

On demande l'impression.

Génissieux s'y oppose, parce que l'opinant s'est servi de l'expression: *les biens du culte protestant*; ce qui est contraire à la constitution.

L'impression est néanmoins ordonnée.

Aux voix le principe, orient plusieurs membres.

Laurent (du Bas-Rhin) a la parole: il dit que le dernier qui a parlé sur cette matière a, comme Cicéron, plaidé *pro domo sua*. Il s'attache à prouver ensuite:

1°. Qu'il s'agit de vrais biens ecclésiastiques: avant d'être au culte protestant, ils appartenoient à un autre culte, dont le premier fat jaloux.

2°. Que les ministres protestans forment vraiment une corporation: ils ont des fabriques, des assemblées, une hiérarchie; ils se réunissent, délibèrent, décident entr'eux.

3°. Qu'ils ne sont pas très-à plaindre, la plupart étant déjà pensionnés, & quelques-uns ayant même le malheur d'avoir 12 ou 15 mille francs de rente.

4°. Qu'enfin c'est le moyen d'arrêter bien des intrigues à la veille des élections; car on se fait nommer en promettant de s'opposer dans les deux conseils à la vente de ces biens.

Ce discours sera imprimé.

Après de légers débats, le conseil arrête, en principe, que les biens dont il s'agit seront vendus. Le reste du projet sera discuté primedi.

Sextidi on discutera le projet sur les domaines con- géables; un membre a représenté que c'est encore une ressource de plus de 10 millions pour la nation.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LACOSTE.

Séance du 9 ventôse.

Sur le rapport de Baudin, le conseil refuse de reconnaître l'urgence d'une résolution du 8 pluviôse, qui contient une nouvelle instruction pour les assemblées primaires & électorales, attendu que cette résolution confond des objets qui doivent être séparés; & que d'ailleurs, l'instruction existante peut servir de guide à ces assemblées, jusqu'à ce qu'une législation complète, à cet égard, ait été décrétée.

Perrée (des Hautes-Pyrénées), fait approuver une résolution du 9 pluviôse, qui ordonne le paiement des commissaires du directoire près les tribunaux.

Le conseil reçoit & approuve une résolution du 7 ventôse, qui fixe les droits qui seront dus pour les inscriptions hypothécaires.

On reprend la discussion sur les prises maritimes. Linglet combat la résolution; Garat la défend. La suite de la discussion est ajournée.

Bourse du 9 ventôse.

Amsterdam.	60 $\frac{3}{4}$, 61 $\frac{3}{8}$ à $\frac{1}{2}$.	Rente prov.	7 f. 50 c.
Idem cour.	58 $\frac{1}{4}$, 59 $\frac{1}{5}$ à 59.	Tiers consol.	11 f. 13 c.
Hambourg.	195, 190 $\frac{3}{4}$.	Bon $\frac{2}{3}$	1 f. 14 c.
Madrid.	10 f. 87 c.	Bon $\frac{3}{4}$	
Mad. effec.	14 f. 25 c.	Bon $\frac{1}{2}$	
Cadix.	11 f. 87 c.	Bon des 6 der. mois de l'an 6,	
Cad. effec.	14 f. 25 c.		76 f. 25 c.
Gènes.	97 à 96 $\frac{1}{2}$, 95 $\frac{1}{2}$.	Or fin.	106 f. 50 c.
Livourne. 106 à 105 $\frac{1}{2}$, 104 $\frac{3}{4}$.		Ling. d'arg.	50 f. 75 c.
Bâle.	$\frac{1}{2}$ b., $\frac{1}{2}$ per.	Portugaise.	97 f. 25 c.
Geneve.		Piastre.	5 f. 40 c.
Lyon.	pair 15 j.	Quadruple.	31 f. 50 c.
Marseille.	1 per. 15 j.	Ducat d'Hol.	11 f. 75 c.
Bordeaux.	pair 15 j.	Guinée.	28 f. 25 c.
Montpellier.	1 per. 15 j.	Souverain.	35 f. 25 c.
Esprit $\frac{3}{4}$, 310 à 340 f. — Eau-de-vie 22 deg., 230 à 300 f. — Huile d'olive, 1 fr. 25 c. — Café Martin, 3 fr. à 3 fr. 10 c. — Idem St-Domingue, 2 fr. 70 à 80 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 50 à 65 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 à 55 c. — Savonne Marseille, 1 f. à 1 f. 3 c. — Coton du Levant, 2 f. 50 à 75 c. — Coton des Isles, 4 f. 25 c. à 5 f. — Sel, 4 f. 75 c. à 5 f.			

Les Veillées de Minerve. ou Recueil de nouvelles morales; par L. Laus de Boissy, 2 vol. 12. Prix, 4 francs.

Les livres manquent pour l'amusement & l'instruction des jeunes personnes de l'un & de l'autre sexe. Père de plusieurs enfans, j'ai dû m'occuper d'un ouvrage qui pouvoit remplir heureusement ce but; mais ma fortune ne me permettant pas de faire les frais de l'impression, j'invite les autres pères de famille & les instituteurs à me seconder dans cette louable entreprise.

Il suffira d'adresser, franche de port, au citoyen Prault, imprimeur, rue Tarane, n°. 749, ou chez l'auteur, rue des Peres, n°. 1217, une soumission d'acheter ce petit ouvrage dès qu'il paroitra; & si-lôt qu'il y aura 400 soumissionnaires, le manuscrit sera livré à l'impression.

Les soumissionnaires ne paieront l'ouvrage que 3 francs.

A. FRANÇOIS.